



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

PORNICHET

LA BAULE

LE POULIGUEN

GUERANDE

COMMUNIQUÉ

ZAD en mer : un troisième recours contre les projets éoliens

Les projets d'installations éoliennes en mer ont suscité des oppositions fortes d'associations environnementales, qui ont conduit un élu local à les reconnaître comme ZAD.

Après le recours contre le projet sur le Banc de Guérande (23 juillet 2016) et celui contre le projet des hautes Falaises (Fécamp Etretat, 16 août 2016), cette semaine, c'est, huit associations qui ont déposé un recours contre le projet éolien en mer devant les plages du Débarquement.

Les media font de plus en plus écho à l'impact environnemental et aux inquiétudes financières de l'éolien offshore, que les associations environnementales se retrouvent seules à combattre pour promouvoir une véritable réflexion économique et environnementale (biodiversité) à moyen ou long terme.

La stratégie gouvernementale pour créer une « industrie française éoliennes offshore » a fait long feu avec la vente d'Alstom à GE et l'abandon d'AREVA au profit de SIEMENS.

DONG Energy, particulièrement expérimenté, a abandonné EDF EN, qui l'a remplacé par un exploitant canadien ENBRIDGE qui n'a pas plus d'expérience dans l'offshore qu'EDF EN !

Et que dire de la filière française avec Alstom Eoliennes SN, installée à St Nazaire (une trentaine de salariés) qui bénéficie d'une subvention de 1,45 M€ du Conseil Régional et de la CARENE (donc avec nos impôts locaux) quand son propriétaire Alstom Power Holdings SA (sous GE Renewables management services – Président Jérôme Péresse) peut racheter LM Wind Power Holding A / S, concepteur et fabricant de pales d'éoliennes basé au Danemark, pour une valeur de 1,5 milliard d'euros ?

PJ : Communiqués des 3 recours

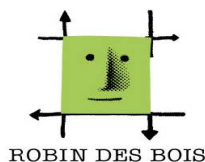
Communiqué DLM du 19 octobre 2016

Contact DLM : Alain Doré : 06 80 20 38 40

www.dlm-eoliennesenmer.net



STOP AUX EOLIENNES SUR LE BANC DE GUERANDE



Huit associations engagent un recours contre le projet de centrales éoliennes en mer le long des plages du Débarquement, devant Arromanches et Courseulles

Communiqué de presse

Arromanches-les-Bains / Courseulles-sur-Mer, le 17 octobre 2016

Après les recours déposés en juillet 2016 et août 2016 contre les projets d'installation et d'exploitation des centrales éoliennes en mer de Saint-Nazaire, et de Fécamp-Etretat, c'est désormais le projet éolien des plages du Débarquement qui est contesté en justice.

7 fédérations ou associations nationales, régionales et locales se sont jointes à l'association **Libre-Horizon** pour déposer un recours contre le projet d'aménagement et d'exploitation de 75 éoliennes de 175 m de hauteur, devant Arromanches et Courseulles, très visibles depuis les plages du Débarquement.

Ces fédérations et associations veulent empêcher la destruction de ce site emblématique des Plages du Débarquement, en cours de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Elles dénoncent la profanation du cimetière marin où, le 6 juin 1944, des milliers de soldats alliés ont donné leur vie pour sauver la France et l'Europe de la tyrannie, et où les innombrables épaves des navires de guerre y sont autant de sépultures.

C'est l'un des lieux de mémoire les plus visités en France (800 000 visiteurs en Normandie pour le 70e anniversaire du débarquement en 2014) qui est ainsi menacé par ce complexe éolien.

"Le dossier de classement UNESCO insiste sur le caractère exceptionnellement dense du champ d'épaves jusqu'à 20 km des côtes, faisant de tout ce champ subaquatique une des neuf zones de protection UNESCO. L'implantation du complexe éolien à 10 km des côtes d'Arromanches rendrait ce classement totalement impossible", indique Bernard LOING, président de D-Day Heritage.

Second sujet majeur d'opposition, les incidences sur l'environnement et les activités maritimes. "Nous demandons un gel des subventions et des projets éoliens offshore en cours tant que nous n'avons pas les réponses aux questions majeures soulevées notamment par l'Autorité environnementale : effets néfastes des mille tonnes de déchets métalliques rejetés pendant les 25 prochaines années, impacts sur la pêche et la sécurité maritime" précise Jacky BONNEMAINS, Président de ROBIN DES BOIS.

Les effets cumulés et transfrontaliers des emprises éoliennes et de leurs installations périphériques sur les écosystèmes, les ressources halieutiques, les mammifères marins, les oiseaux et le trait de côte sont ignorés. Les risques technologiques sont sous-estimés, la sécurité maritime oubliée et l'aspect financier n'est absolument pas pris en compte. "De même, les effets cumulés avec l'éolien terrestre qui envahit la Normandie sont inacceptables" souligne Hervé TEXIER, Président de Belle Normandie Environnement.

Circonstances aggravantes, les aspect financier, industriel et "emploi" sont catastrophiques. Ce projet a été accepté par le ministère de l'Ecologie avec un prix très élevé, en contrepartie de la constitution d'une filière industrielle française, aujourd'hui abandonnée (disparition d'Alstom au profit de l'américain General Electric, reprise de 50% du projet par le canadien Enbridge, spécialiste du transport de pétrole par oléoduc). "On voit aujourd'hui le plus grand projet éolien du monde se construire à 90 km des côtes anglaises, à un prix très inférieur à celui de Courseulles-Arromanches. C'est la triple peine pour nous : un prix très élevé, aucune filière locale, un site mémoriel profané sous nos yeux" indique Elsa JOLY, présidente de Libre-Horizon.

Les sites mémoriaux et les paysages maritimes, la qualité de notre environnement marin font partie du patrimoine régional et national, de la richesse et de l'attraction de la France. Notre recours a pour objectif de les défendre. "La population s'est largement exprimée contre ce projet lors de l'enquête publique, et le choix de la zone d'implantation s'est faite en catimini. Ce sont des industriels privés qui ont proposé cette zone à l'administration qui l'a acceptée, et s'enferme dans sa position, malgré tout ce que l'on apprend depuis. C'est un vrai loupé", déclare José ROBERT, conseiller municipal de Courseulles.

Nous sommes déterminés et très soutenus. Nous sommes certains qu'après l'arrêt du projet éolien du site de Verdun, celui des sites du Débarquement va également être annulé.

Contacts :

Libre-Horizon

Elsa Joly, Présidente
06 84 52 72 77
elsa.joly@libre-horizon.com

Amaury de Lencquesaing
06 03 13 76 09
presse@libre-horizon.com

José Robert
06 88 67 93 03
jose.robert@libre-horizon.com

Belle Normandie Environnement (BNE)

Hervé TEXIER, Président
06 89 58 70 27
h.texier@environnementdurable.net

Catherine BOUTIN, Responsable
Collectif PULSE
06 10 28 71 12
catboutin@hotmail.fr

ROBIN DES BOIS

Jacky BONNEMAINS, Président
01 48 04 56 41
contact@robindesbois.org

GRAPE

Michel HORN, Président
02 31 94 03 00
grape.bassenormandie@gmail.com

Brahim BOUFROU, chargé de communication
06 43 49 02 66
Brahim.boufrou@orange.fr

SPPEF

Jean de la Motte, Délégué
06 60 88 04 38

D DAY HERITAGE

Bernard LOING, Président
06 08 60 31 49

Qui sommes-nous ? :



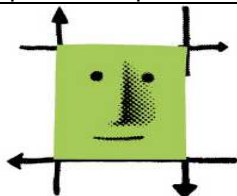
Basse Normandie Environnement

Adhérente à la Fédération Environnement Durable

Belle Normandie Environnement (anciennement Basse Normandie Environnement). Créée en 2006
Collectif regroupant 53 associations anti-éoliennes en Normandie, de la Seine-Maritime à la Manche.



Libre Horizon (www.libre-horizon.com). Association créée en 2014, qui rassemble des riverains des 27 communes du Littoral des plages du Débarquement, de Ouistreham à Omaha Beach.
Elle se bat contre l'implantation du parc éolien à 10 km des côtes, en pleine zone de classement UNESCO, et a proposé de repousser la zone au-delà de 20 km des côtes.



ROBIN DES BOIS

Robin des Bois a été fondé en France en 1985 par des pionniers de la défense de l'environnement. L'association a pour objectif la protection de l'Homme et de l'environnement par toutes formes de réflexion et d'actions non violentes.



Groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie

Le **GRAPE** (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), créé en 1982, fédère près de 70 associations régionales, départementales, locales ou associées dont le champ d'activité et les compétences englobent la quasi-totalité des problèmes d'environnement : urbanisme, aménagement du territoire, protection de la nature et du littoral, installations classées



La **Fédération Environnement Durable** est une association loi 1901 française créée en 2007. En 2016, elle regroupe plus de 1000 associations, engagées dans la lutte contre le développement de l'énergie éolienne.



Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, créée en 1901.

Association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, son objet est de défendre le patrimoine naturel et bâti en France.



Vent de Colère est un réseau de plusieurs centaines d'associations et de sympathisants actifs pour protéger l'environnement et la qualité de vie dans les campagnes et les rivages français.



D-DAY Heritage est une association dont le but est d'obtenir le classement au Patrimoine mondial de l'Humanité, par l'UNESCO, des Plages du Débarquement de 1944 en Normandie.



Recours contre le projet de la centrale éolienne en mer de FECAMP-ETRETAT

Après le recours déposé contre le projet d'aménagement et d'exploitation de la centrale éolienne en mer de St Nazaire par les associations locales de la baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen, c'est aujourd'hui au site de Fécamp-Etretat d'être concerné.

6 fédérations ou associations nationales, régionales et locales: « la Fédération Environnement Durable, Belle Normandie Environnement, Vent de Colère, la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Robin des Bois et Cap Littoral » **se sont jointes** à l'association locale de « **Protection du site des Petites Dalles** » pour déposer un recours contre l'absurdité de ce projet pharaonique de 83 éoliennes géantes de 175m de haut.

Elles cherchent conjointement à empêcher la destruction du site emblématique d'Etretat, qui met en place une Opération Grands Sites (OGS). C'est l'un des paysages naturels les plus visités en France, source d'inspiration de nombreux artistes mondialement connus d'hier et d'aujourd'hui.

Elles veulent également préserver le patrimoine historique régional ainsi que l'attraction touristique de la côte d'Albâtre, dont les magnifiques falaises ont été immortalisées notamment par les peintres impressionnistes et se retrouvent dans tous les musées du monde.

Cet amas de 83 aérogénérateurs supplémentaires, qui industrialiseraient irrémédiablement le paysage de l'espace maritime cauchois, viendrait s'ajouter aux centaines d'éoliennes terrestres déjà installées dans la région, particulièrement meurtrie par ces machines.

Elles dénoncent l'insuffisance des études d'impact, l'atteinte à l'environnement riche de biodiversité sur un site classé Natura 2000, Zone de Protection Spéciale (ZPS), sans se soucier des effets néfastes des travaux de pose, des réseaux de câblage à forte tension et des champs magnétiques qui s'en dégagent sur les habitudes migratoires des poissons et leur reproduction.

Les effets cumulés et transfrontaliers des emprises éoliennes et de leurs installations périphériques sur les écosystèmes, les ressources halieutiques, les mammifères marins, les oiseaux et le trait de côte sont ignorés.

Elles constatent qu'aucune analyse économique de ces programmes outrageusement coûteux n'a été effectuée dans une région où les principales ressources économiques proviennent du littoral :

- Combien d'emplois en mer et à terre perdus, pour combien d'emplois gagnés?

On sait d'ores et déjà que la promesse du millier d'emplois au Havre dans les deux usines Areva ne sera pas honorée.

Il ne restera qu'une centaine d'emplois de maintenance à Fécamp, fortement subventionnés par un prix de rachat de l'électricité exorbitant et d'autres subventions directes.

- Quel sera le montant global en milliards d'euros que l'Etat et les régions devront verser pour réaliser les aménagements portuaires et construire les nouveaux réseaux électriques nécessaires à l'implantation de ces complexes industriels?

- La production annuelle d'électricité du site d'Etretat- Fécamp d'environ 1,3 TéraWattheures (TWh) (1) couvrirait seulement l'équivalent d'1 jour de la consommation électrique française (480 TWh en 2015) et puisque la production éolienne est complètement décorrélée des besoins journaliers, il faudrait continuer à utiliser des usines thermiques classiques pour répondre à la demande des consommateurs.

- La France n'a aucune expérience dans la production d'énergie électrique en mer. Les deux sociétés françaises qui devaient créer une filière éolienne marine, AREVA et ALSTOM ont déjà disparu de

l'échiquier de l'éolien industriel: La division énergie d'ALSTOM, l'un des plus remarquables fleurons de l'industrie française, a été vendue à l'américain General Electric et AREVA a fait faillite dans l'éolien maritime.

Depuis la fin des enquêtes publiques de 2013, deux acteurs initiaux du projet EDF Energie Nouvelle ont déjà changé : Le français Alstom est passé dans le giron du géant américain General Electric et le danois Dong a été remplacé par le canadien Enbridge.

65% des parts de la centrale de Fécamp appartiennent désormais à des multinationales étrangères(2).

-Enfin, quel gain économique la France peut elle attendre de contrats négociés par nos responsables politiques, à un prix d'achat par EDF de l'électricité marine à 220€/MWh, indexé sur 20 ans, pour être revendu par EDF moins de 30€ à l'exportation?

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE), dans une délibération d'avril 2014, a chiffré le surcoût d'éoliennes en mer. Rapporté au site de Fécamp, pour un investissement de 2 milliards d'€, sur la période d'achat garanti de 20 ans, le surcoût serait de 6,5 milliards d'€. (3)

On assiste actuellement à **une découpe et distribution très généreuse et irresponsable** de la part du gouvernement du bien commun des français : **le littoral et son domaine maritime à des multinationales essentiellement étrangères(4)**, grâce à **des concessions accordées pour quarante ans**.

Et ce n'est qu'une entrée en matière. Les 6 sites choisis lors des 2 premiers appels d'offre(5) ne couvrent que 26% (3 000MW) de l'objectif fixé de 11 100 MW dans la nouvelle loi sur la transition énergétique 2016 (9 000MW d'éolien fixe et 2 100MW flottant et d'hydrolienne).

La quasi-totalité du territoire marin serait ainsi couverte par ces usines qui feront disparaître une grande majorité des emplois régionaux des filières de la pêche côtière, de la navigation de plaisance, du commerce et du tourisme.

Il s'agit d'une orientation majeure qui engage pendant une quarantaine d'années l'avenir du patrimoine de la France, ses paysages, son économie sociale régionale, la biodiversité et le domaine maritime, contre des promesses d'emplois éoliens qui se situeront essentiellement à l'étranger et pour l'enrichissement de multinationales étrangères.

(1) Production sur 1 an du site = 500MWx 325 jours x 24heures x 30% taux de charges =1,3 (TWh)

(2) https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-medias/cp/2016/cp_edf_20160510_enbridge_vf.pdf

(3) [Délibération de la CRE du 24 avril 2014 portant avis sur les offres que ...](#)

(4) Américain : General Electric ; Allemand :WPD Offshore, Servion, Siemens à la place d'Areva ; Canadien :Enbridge ; Espagnol :Gamesa et Iberdrola ;Portugais : EDP Renewables ; Anglais : RES ;Chinois : CGN ;japonais : Ideol)

(5) Ile Yeu –Noirmoutier ; La baie de la Baule- Pornichet -Le Pouliguen ; la baie de St Briec ; Courseulles-Arromanches- les plages du débarquement du Calvados ; Etretat –Fécamp ;Dieppe- Baie de Somme.



Contact presse

Président de l'Association de Protection du Site des Petites Dalles

Jérôme Seyer

jerome@seyer.fr 06 32 79 76 24



Coordination PULSE « Pour Un Littoral Sans Eolienne »

Catherine Boutin

catboutin@hotmail.fr 06 10 28 71 12



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com



PORNICHET



LA BAULE



LE POULIGUEN

COMMUNIQUÉ

Trois associations de la baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen (PROSIMAR, GRSB et ASPEN) avec le soutien d'autres associations de la Presqu'île Guérandaise, ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016, autorisant la *Société Parc du Banc de Guérande, SAS au capital de 100€ et zéro salarié (!!)*, à implanter et à exploiter une installation électrique éolienne en mer au large de la commune de Saint-Nazaire, en fait de celles de Pornichet, La Baule, Le Pouliguen et de la Presqu'île Guérandaise.

Ce recours s'appuie sur l'insuffisance de l'étude d'impact, sur l'irrégularité de l'enquête publique et sur l'atteinte à l'environnement.

Les associations, au sein du collectif DLM, contestent ce projet depuis 2011 et réclament, a minima, l'éloignement de la zone au-delà du Banc de Guérande, riche de biodiversité : on ne peut pas détruire ce site qui rend des services écologiques majeurs (*zone de nourricerie, reproduction crustacés homards, captation CO2, présence de mammifères marins, de poissons pélagiques tels que saumons, thons rouges, maigres, bars*). Cette alternative aurait dû être étudiée obligatoirement selon la doctrine gouvernementale EVITER-REDUIRE-COMPENSER [cf ERC*], localisée sur des fonds marins moins fragiles, dans la limite des 30m de profondeur autorisant des fondations, par exemple gravitaires, de moindre impact environnemental. Les éoliennes seraient aussi moins visibles depuis notre côte touristique.

Contrairement aux autres sites de Fécamp, Courseulles et St Briec qui font l'objet de nombreuses oppositions de la part des associations et autorités locales, ici, ni les pêcheurs locaux ni les élus n'ont vraiment contesté ce projet de 2,5 milliards d'€ dont l'impact économique serait négatif pour le territoire et ruineux pour le pays.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient de publier le coût de la Contribution au Service Public d'Électricité CSPE de 9,7 milliards d'€ en 2017, principalement du fait des énergies renouvelables subventionnées. Les charges sont officiellement en augmentation de +19% par rapport à 2015, mais les montants à payer de +45% avec le rattrapage tarifaire !!!

Les media font de plus en plus écho à ces inquiétudes financières et à la gabegie de l'éolien offshore, mais les associations environnementales se retrouvent seules à combattre cette dérive et à promouvoir une véritable réflexion économique et environnementale (biodiversité) à moyen ou long terme.

Communiqué DLM du 25 juillet 2016

Contact DLM : Alain Doré 06 80 20 38 40

[ERC*] http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Doctrine_ERC.pdf

www.dlm-eoliennesenmer.net



STOP AUX EOLIENNES SUR LE BANC DE GUERANDE